

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAÏE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230106

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Semur en Vallon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

18 janvier 2023

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHERON Michel, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHER-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.

Date d'affichage

18 janvier 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 37

Votants : 41

Étaient excusés :

M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe
M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à ROUGET Anne-Marie
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme GERMAIN Martine
Mme JUMERT Annie donne pouvoir à PRIEUR Sergine

Mme BESNIER Claire est nommée secrétaire de séance.

OBJET : CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE DE SAINT CALAIS REGLEMENT INTERIEUR DE L'ANTENNE DE SANTE DE BESSE SUR BRAÏE

Vu la délibération n°20230104 portant sur la création de l'Antenne de Santé de Bessé sur Braye,
Vu la délibération n°20230105 portant sur le projet de santé de l'Antenne de Santé de Bessé sur Braye,

Monsieur le Président présente le règlement intérieur qui accompagne le Projet de Santé et qui doit être adopté pour permettre l'ouverture de l'antenne de santé à Bessé sur Braye. Ce règlement Intérieur a été validé par l'Agence Régionale de Santé et réceptionné par la CC-VBA le 23 janvier 2023.

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter le règlement intérieur.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter le règlement intérieur qui régira le fonctionnement de l'antenne de santé de Bessé sur Braye tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 janvier 2023

Le Président,

Michel LEROY


COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAÏE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS